
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 28 juin 2022

Contact presse :

06.39.60.74.27 - ars-mayotte-com@ars.sante.fr

Pénurie de professionnels de santé : L'ARS Mayotte installe le premier Comité intersectoriel mahorais pour l'attractivité, l'installation et la pérennisation des professionnels de santé (CIMAIPPS).

Face au constat de la très faible densité de professionnels de santé à Mayotte, et dans la perspective du fort développement du système d'offre de soins dans les prochaines années qui nécessitera la venue de nombreux professionnels sur l'île pour en assurer le bon fonctionnement, l'ARS Mayotte engage ce mardi 28 juin un ambitieux travail collégial autour de l'attractivité et la pérennisation des professionnels de santé, avec l'objectif d'aboutir à l'élaboration de solutions concrètes d'ici le début de l'année 2023. De nombreux partenaires ont répondu présent (Conseil départemental, Rectorat, CESEM, élus locaux,...), marquant le début d'une véritable dynamique collective pour ce qui sera l'une des priorités majeures de l'ARS Mayotte dans les prochaines années.

Une large enquête conduite par l'ARS Mayotte auprès des professionnels de santé qui met en exergue les freins à leur installation et pérennisation sur l'île

Près d'un tiers des professionnels de santé exerçant à Mayotte ont répondu à une enquête réalisée par l'ARS Mayotte, afin d'identifier les freins et leviers à leur installation. Si 62% des répondants estiment qu'ils recommanderaient à leurs confrères ou consœurs de venir exercer à Mayotte, ils sont dans le même temps plus de la moitié à envisager de ne rester vivre que moins de 3 ans sur l'île. En cause notamment les difficultés pour ces professionnels à pouvoir trouver un logement ou les difficultés administratives qui complexifient leur bonne installation sur l'île. Les professionnels de santé estiment enfin que certaines problématiques rencontrées à Mayotte complexifient leur exercice au quotidien, et pourraient constituer des motifs de départ.

Un comité intersectoriel pour imaginer des solutions dépassant le strict champ de compétence des acteurs en santé

L'ARS Mayotte et les acteurs du système de santé ont d'ores et déjà mis en œuvre une politique incitative pour l'installation des professionnels de santé : contrats d'aide à l'installation, création d'une cellule d'accompagnement des professionnels de santé libéraux, dispositifs d'accompagnement en ressources humaines mis en place par le CHM... Ces politiques attractives devront s'amplifier et faire preuve d'innovation.

En parallèle, considérant les enseignements de l'enquête et l'intérêt collectif d'une augmentation du nombre de professionnels de santé sur l'île, l'ARS Mayotte a proposé aux partenaires institutionnels conviés à ce premier comité intersectoriel d'imaginer un plan d'action concret, dans lequel chacun s'engagera à hauteur de ses compétences pour améliorer substantiellement les capacités d'offre de soins sur le territoire. Ce comité partenarial a pour ambition de développer une stratégie d'attractivité adaptée à un territoire en pleine mutation. Dans ce contexte, l'ARS Mayotte donne une nouvelle impulsion à sa politique d'attractivité et lancera plusieurs groupes de travail thématiques à partir de la rentrée de septembre. L'objectif sera de continuer à fédérer les nombreuses entités publiques et privées qui représentent la vitalité économique, sociale et culturelle de Mayotte. L'objectif est de présenter une feuille de route d'ici la fin d'année 2022, et un début de mise en œuvre en janvier 2023.